

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le  
Mardi 03/10/2017  
Périodique 1.558  
SITE : [www.rgccf.be](http://www.rgccf.be)  
E-MAIL CQ : [luc.looze.rgcc@gmail.com](mailto:luc.looze.rgcc@gmail.com)

CONVOCAION REUNION DU MARDI  
10/10/2017 2017 au local du RGCC « LE  
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville  
6200 - Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE  
(PF) = Présence FACULTATIVE  
NEANT

### CHANGEMENT DE TERRAIN

07/10/2017 FC CASSEROLES – ELAQSA  
UNITED se jouera sur le terrain de MELLET  
rue de Wayaux, 1 - 6211 MELLET à 13h00

### CHANGEMENT D'HEURE

Le 21/10/2017 ECOLE CHAMPIONS-AC.B  
VILLERS 2 12h00 au lieu de 13h00  
Le 25/11/2017 ECOLE CHAMPIONS – FC  
CALUWART 12h00 au lieu de 13h00  
Le 16/12/2017 ECOLE CHAMPIONS – FAC  
VALD'HEURE 12h00 au lieu de 13h00  
Le 03/03/2018 ECOLE CHAMPIONS – FC  
CHARLEROI 12h00 au lieu de 13h00  
Le 07/04/2018 ECOLE CHAMPIONS – SPORTS  
AMITIE 12h00 au lieu de 13h00

### AMENDES ET FRAIS DIVERS : Journée du 30/09/2017

\* F.A.N.R. ou R. \* = Feuilles d'arbitres non  
rentrées ou retard :

\* R.N.C. ou R. \* = Résultats non  
communiqués ou retards :

3. ECOLES CHAMPIONS	1x3 €
R.NC. ou R. 1° inf.	1x10 €
11.PHENIX M/S/M	1X3 €
12.FC CHARLEROI	
F.A.N.R. ou Retard 1° inf.	1x10 €
15.FC GOUGNIES	2X3 €
16.CS ACOZ	1X3 €
17.FC FONTAINE	3X3 €
24.FC WILLEM'S TRAVEL	1X3 €
27.C.st P MUPPETS	1X3 €
29.LEVSKI MOE	1X3 €

37.FAC VAL D'HEURE	
Retard de paiement	1x50 €
56.SC WAINAGE	
Retard de paiement	1x50 €
63.BOIS DU PRINCE	1X3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du  
RGCC LE Mardi 10/10/2017 à 18h00 (si  
besoin, voir convocation(s))

NEANT

### FEUILLES DE MATCHS

Beaucoup d'arbitres se plaignent de recevoir  
tardivement la feuille de match.

Nous vous avons déjà rappelé à plusieurs  
reprises que celle-ci devait être remise à  
l'arbitre 20 minutes avant le début du match.

Ces 20 minutes sont bien nécessaires à  
l'arbitre qui doit vérifier les cartes d'identité,  
procéder à l'appel et vérifier les équipements  
et enfin de donner ses consignes avant le  
début de la rencontre.

Ne vous étonnez donc pas si lassés  
d'attendre cette feuille, chaque semaine,  
certains d'entre eux rédigent un rapport pour  
manque d'organisation.

Nous espérons que ce nouveau rappel  
amènera un changement d'attitude de vos  
délégués qui vous éviteront ainsi des  
amendes inutiles.

L'amende pour retard de remise de la feuille à  
l'arbitre sera de 25 € (manque d'organisation).

Respect de l'heure du début de la rencontre  
L'article 1528-1-11 de l'URBSFA est clair et  
précis à ce sujet.

En cas d'absence d'une équipe à l'heure  
réglementaire, l'arbitre doit constater ce fait  
s'il y est requis par l'équipe présente.

S'il n'est pas saisi de pareille demande, il est  
autorisé à attendre 10 minutes avant  
d'enregistrer cette absence.

Précisions : même s'il n'en est pas requis par  
l'équipe présente, l'arbitre a le droit d'acter le  
forfait à l'heure réglementaire.